

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 16 SEPTEMBRE 2021

Début de séance : 18 h 16

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

1

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MOUTENET Mylène ; PARTY Annick ; VICHOT Étienne.

Excusés : BAILLY Hervé ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CATTET Jean-Luc (représenté par MOUTENET Mylène) ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; FREDY Damien ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne)

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CHATOT Patrick à DUTHION Jean Paul ; CORON Nathalie à PANISSET Marilyne ; GAMBÉY Olivier à HUGUES Guy ; GEAY David à LUSSIANA Eddy ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; HOTZ Richard à PROST Philippe ; LAVRY Dominique à FAVIER Jean-Louis ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy ;

Absents : BANDERIER Dominique ; CORAZZINI Sylvie ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

Le quorum est atteint avec 81 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 100 suffrages exprimés (15 pouvoirs ont été donnés), soit 16 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 12 juillet 2021.](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 12 juillet 2021.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions***

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions***

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions***

4. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport d'activités 2020](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du compte-rendu d'activités de l'exercice 2020 de Terre d'Émeraude Communauté,

DE SE CHARGER de transmettre le présent compte rendu à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres, en vue d'une information aux Conseils municipaux.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions***

5. [COMPETENCES – Suppression de la compétence « voirie »](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE RESTITUER aux communes membres la compétence « Voirie » exercée par la seule Communauté de communes Petite Montagne, à compter du 1^{er} janvier 2022.

DE SE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE NOTIFIER cette décision à M. Le Préfet du Jura

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **100 votants - 97 pour - 0 contre - 3 abstentions***

6. [COMPETENCES – Suppression de la compétence « Aire d'accueil de camping-cars »](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE RESTITUER aux communes d'Arinthod et de Thoirette-Coisia la compétence « Aire d'accueil de camping-cars » à compter du 01 janvier 2022 ;

DE SE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

DE NOTIFIER cette décision à M. Le Préfet du Jura

La proposition est mise au vote :

Résultats : 100 votants - 99 pour - 0 contre - 1 abstention

7. STATUTS – Modification des statuts

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les statuts de Terre d'Émeraude Communauté applicables au 01 janvier 2022 joints en annexe.

DE SE CHARGER de transmettre la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de Terre d'Émeraude Communauté pour approbation par leur conseil municipal dans un délai de 3 mois.

DE SE CHARGER de transmettre la présente délibération à M. le Préfet du Jura.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. STATUTS – Définition de l'Intérêt Communautaire

LE PRESIDENT PROPOSE :

3

D'APPROUVER la définition de l'intérêt communautaire comme indiqué ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2022.

DE SE CHARGER de transmettre la présente délibération pour information aux Communes membres.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 100 votants - 99 pour - 0 contre - 1 abstention

19 h 20: Départ de Mme PARTY Annick

9. ADMINISTRATION GENERALE – Création d'un service de Police Intercommunale

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CRÉER un service de police intercommunale au sein de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 01 janvier 2022 ;

DE PROCÉDER dans un premier temps au recrutement de deux agents pour assurer les missions de police intercommunale ;

DE SE CHARGER de transmettre la présente délibération à l'ensemble des communes membres pour décision du conseil municipal ;

DE PRÉCISER qu'une convention entre Terre d'Émeraude Communauté et les communes membres qui souhaitent bénéficier de ce service sera proposée ultérieurement au Conseil Communautaire pour validation.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **99 votants -66 pour - 11 contre - 22 abstentions**

20 h 00 : Départ de M. MOREL Denis

10. CULTURE – Soutien aux activités culturelles Espace Archéologique et Médiathèque de Clairvaux-les-Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER à la commune de Clairvaux-les-Lacs un fonds de concours d'un montant de 10 000 €/an, pour les années 2020 et 2021, au soutien des équipements culturels de son territoire,

DE PROCÉDER au versement de cette contribution en une seule fois, d'ici au 31 décembre 2021,

DE DIRE que les crédits sont disponibles/inscrits au budget chapitre 65, compte 657341,

DE SE CHARGER de mettre en œuvre cette décision.

20 h 10 : Départ de M. BELLAT Stéphane

La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

11. FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES - avenant à la convention

DE PRENDRE ACTE des aides attribuées aux entreprises depuis la mise en place du Fonds Régional des Territoires.

D'ABONDER ce fonds d'un montant de 10 000€ en investissement.

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale signée avec la Région.

DE L'AUTORISER à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

DE DIRE que les crédits seront inscrits en décision modificative au chapitre 204.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

12. SCOLAIRE – convention socle numérique dans les écoles élémentaires

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE L'AUTORISER à signer la convention permettant le versement des subventions.

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

13. ACCUEIL DE LOISIRS ARINTHOD, Saint-Julien, Aromas et Thoirette– Tarifs camps et mini-camps 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur les Accueils Collectifs de Mineurs d'Arinthod, Aromas, Thoirette et Saint-Julien.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

14. ACCUEIL DE LOISIRS CLAIRVAUX LES LACS et DOUCIER – Tarifs camps et mini-camps 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur l'Accueil Collectif de Mineurs de Clairvaux les Lacs et Doucier.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

15. ACCUEIL DE LOISIRS ORGELET – Tarifs camps et mini-camps 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur l'Accueil Collectif de Mineurs d'Orgelet.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

16. Restauration extrascolaire Doucier – modification tarif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour les repas des enfants accueillis en extrascolaire à hauteur de 4,95€.

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

17. Restauration scolaire Terre d'Émeraude Communauté – modification tarif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour les repas enfants à hauteur de 3,98€.

DE SE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

18. DEPLACEMENTS DOUX – Voies douces Saint-Maur et Nogna-Poids-de-Fiole

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les projets modifiés de voies douces « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » et « Nogna <> Poids-de-Fiole »,

D'APPROUVER les nouveaux budgets et plans de financement prévisionnels relatifs à ces projets, tels que présentés ci-dessous :

Voie douce « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Diagnostic amiante/HAP de la chaussée	1 300,00 €	Région Bourgogne	22 640,72 €
Travaux sur la chaussée	48 551,80 €	Franche-Comté	(dont : - 14 050,72 € déjà attribués pour demande n°1 - 8 590,00 € demandés pour demande n°2)
Pose de signalisation verticale	735,00 €	Département du Jura	12 200,00 €
Evacuation et traitement des matériaux pollués produits par le chantier (si nécessaire)	1 720,00 €	Autofinancement (≈33%)	17 466,08 €
Total	52 306,80 €	Total	52 306,80 €
Assiette éligible demande n°1	35 126,80 €		
Assiette éligible demande n°2	17 180,00 €		

Voie douce « Nogna <> Poids-de-Fiole » :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Installation de chantier	300,00 €	Région Bourgogne	14 172,50 €
Dérasement d'accotements	4 500,00 €	Franche-Comté	(dont : - 2 550,00 € déjà attribués pour demande n°1 - 11 622,50 € demandés pour demande n°2)
Empierrement + compactage	6 820,00 €	Département du Jura	5 924,00 €
Revêtement bi-couche	18 000,00 €	Autofinancement (≈32%)	9 523,50 €
Total	29 620,00 €	Total	29 620,00 €
Assiette éligible demande n°1	6 375,00 €		
Assiette éligible demande n°2	23 245,00 €		

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2021,

DE PRECISER que le reste à charge lié à la création des voies douces « Saint-Maur bourg <> Saint-Maur lotissement » et « Nogna <> Poids-de-Fiole » sera réparti entre Terre d'Émeraude Communauté (50%) et les communes concernées par la mise en place d'un fonds de concours,

DE L'AUTORISER à signer les conventions de fonds de concours ou avenant à cet effet avec les communes concernées,

DE SOLLICITER auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, de suivre ce dossier,

DE L'AUTORISER à signer tout acte relatif à ces projets.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

19. FINANCES - Attributions de compensation (AC) définitives 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ARRÊTER le montant des Attributions de Compensation Définitives 2021 ainsi :

Communes	Attributions de Compensation Définitives 2021 en €
ALIEZE	4 218.52 €
ANDELOT-MORVAL	5 691.00 €
ARINTHOD	198 269.00 €
AROMAS	7 700.00 €
BAREZIA-SUR-L'AIN	101 709.45 €
BEFFIA	-9 303.04 €
BLYE	5 215.91 €
BOISSIA	50 797.07 €
BONLIEU	3 057.22 €
BROISSIA	-705.08 €
CERNON	278 476.00 €
CHAILLEUSE	-9 309.53 €
CHAMBERIA	-2 967.00 €
CHANCIA	25 492.00 €
CHARCHILLA	12 444.00 €
CHARCIER	-499.95 €
CHAREZIER	3 613.01 €
CHARNOD	323.00 €
CHATEL-DE-JOUX	-9 299.00 €
CHATILLON	1 800.85 €
CHAVERIA	-16 913.65 €
CHEVROTAINE	-1 499.35 €
CLAIRVAUX-LES-LACS	57 379.25 €
COGNA	9 375.79 €
CONDES	36 341.00 €
CORNOD	2 787.00 €
COURBETTE	-3 578.88 €
COYRON	-1 152.00 €
CRENANS	-5 863.00 €
CRESSIA	-6 748.42 €
DENEZIERES	1 385.75 €

DOMPIERRE-SUR-MONT	-11 689.43 €
DOUCIER	11 220.56 €
DRAMELAY	10.00 €
ECRILLE	-1 930.00 €
ETIVAL	-13 538.00 €
FONTENU	2 002.68 €
GENOD	183.00 €
GIGNY	13 403.00 €
HAUTECOUR	15 547.65 €
JEURRE	3 280.00 €
La BOISSIERE	700.00 €
La FRASNEE	563.73 €
LARGILLAY-MARSONNAY	36 664.61 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281.00 €
LECT	55 959.00 €
Les CROZETS	-1 537.00 €
MAISOD	17 034.00 €
MARIGNA-SUR-VALOUSE	812.00 €
MARNEZIA	-1 947.00 €
MARTIGNA	-6 120.00 €
MENETRUX-EN-JOUX	1 584.88 €
MERONA	-390.00 €
MESNOIS	4 712.95 €
MEUSSIA	36 133.00 €
MOIRANS-EN-MONTAGNE	421 061.00 €
MONNETAY	318.00 €
MONTCUSEL	13 644.00 €
MONTFLEUR	2 499.39 €
MONTLAINZIA	5 415.00 €
MONTREVEL	17 399.00 €
MOUTONNE	-4 645.85 €
NANCUISE	8 516.99 €
NOGNA	-15 051.15 €
ONoz	92 707.32 €
ORGELET	416 598.17 €
PATORNAY	24 077.03 €
PIMORIN	12 477.51 €
PLAISIA	1 417.51 €
POIDS-DE-FIOLE	-15 784.81 €
PONT-DE-POITTE	143 782.68 €
PRESILLY	-9 962.11 €
REITHOUSE	-1 760.00 €
ROTHONAY	5 907.37 €
SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE	1 556.00 €

SAINT-MAUR	-10 346.43 €
SAINT-MAURICE-CRILLAT	-4 020.15 €
SARROGNA	-22 135.16 €
SAUGEOT	-1 513.71 €
SONGESON	-1 487.36 €
SOUCIA	9 867.95 €
THOIRETTE-COISIA	76 609.00 €
THOIRIA	-1 850.37 €
TOUR-DU-MEIX	73 705.00 €
UXELLES	1 539.81 €
VAL SURAN	41 047.00 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	2 055.00 €
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	39 899.00 €
VERTAMBOZ	-1 270.22 €
VESCLES	23 784.00 €
VILLARDS-D'HERIA	10 649.00 €
VOSBLES-VALFIN	4 913.00 €
TOTAL	2 373 795.96 €

DE L'AUTORISER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

9

20. FINANCES - Pacte Financier et Fiscal de Solidarité – Ex communauté de communes Jura Sud – Avenant n°4
[Attribution de fonds de concours aux communes membres \(actions 1 & 3\)](#)
[Demande de fonds de concours aux communes membres \(action n°2\)](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'ensemble des avenants n°4 à la convention initiale du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec les communes membres de l'ex communauté de communes Jura Sud,

D'APPROUVER la modification de l'article 4 de la convention initiale du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, dont les modalités de calcul de redistribution 2021 sont les suivantes :

	Baisse potentielle* de fiscalité pour les communes	Fonds de concours accordé par Terre d'Émeraude Communauté aux communes de l'ex Communauté de Communes Jura Sud
Chancia	16 999	16 999
Charchilla	25 235	25 235
Châtel-de-Joux	5 889	5 889
Coyron	8 810	8 810
Crenans	16 791	16 791
Etival-les-Ronchaux	23 568	23 568
Jeurre	16 139	16 139
Lavancia-Epercy	44 019	44 019
Lect	24 687	24 687
Les Crozets	15 705	15 705
Maisod	34 695	34 695
Martigna	11 133	11 133
Meussia	26 974	26 974
Moirans-en-Montagne	147 711	147 711
Montcusel	11 146	11 146
Vaux-lès-Saint-Claude	42 273	42 273
Villards-d'Héria	27 839	27 839
TOTAL	499 612	499 612

D'APPROUVER la modification de l'article 7 de la convention initiale du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, relatif à la durée, avec la prolongation d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2021,

D'APPROUVER l'action n°2 « Versement de fonds de concours communaux à Terre d'Émeraude Communauté », qui définira pour l'année 2021 un fonds de concours des communes suivantes au bénéfice de Terre d'Émeraude Communauté :

- Crenans à hauteur de 13 230 € (fonds de concours d'investissement),
- Martigna à hauteur de 11 520 € (fonds de concours d'investissement),
- Moirans-en-Montagne à hauteur de 47 070 € (fonds de concours d'investissement), et à 15 000 € (fonds de concours de fonctionnement),
- Villards d'Héria à hauteur de 24 390 € (fonds de concours d'investissement),

D'APPROUVER l'action n°3 « Autres versement de fonds de concours de fonctionnement de Terre d'Émeraude Communauté », qui définira pour l'année 2021 un fonds de concours aux communes suivantes :

- Châtel-de-Joux = 9 101 €
- Coyron = 867 €
- Crenans = 5 071 €
- Etival = 12 401 €
- Les Crozets = 832 €
- Martigna = 5 454 €

D'ATTRIBUER ET DE VERSER un fonds de concours à l'ensemble des communes membres de l'ex communauté de communes Jura Sud, en vue de participer au financement de l'entretien de leurs équipements et bâtiments communaux, (action n°1)

DE SOLLICITER les communes de Crenans, Martigna, Moirans-en-Montagne, et Villards d'Héria, le versement des fonds de concours, en vue de participer au financement de l'entretien des équipements intercommunaux tels que les équipements sportifs, le Musée du Jouet, la Médiathèque, (action n°2)

D'ATTRIBUER ET DE VERSER un fonds de concours de fonctionnement aux 6 communes contributrices des attributions de compensation, en vue de participer au financement de l'entretien de leurs équipements et bâtiments communaux, et qui s'élève pour l'année 2021 pour chacune des 6 communes (action n°3) :

- Châtel-de-Joux = 9 101 €
- Coyron = 867 €
- Crenans = 5 071 €
- Etival = 12 401 €
- Les Crozets = 832 €
- Martigna = 5 454 €

DE PRÉCISER qu'une réflexion de fond sera menée durant 2021 pour permettre de déterminer les conditions visant à une situation pérenne pour les années à venir,

DE L'AUTORISER à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 95 pour - 0 contre - 2 abstentions

20 h 40 : Départ de M. JOURNEAUX Cyrille

21. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions : Comité Départemental Handisport / La Passion de Fer / Jura Lacs football

11

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER en complément, pour 2021, les subventions aux associations inscrites dans le tableau précité.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

DE DIRE que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux mesures sanitaires de 2021, les montants des subventions approuvées par la présente délibération constituent un plafond et feront l'objet d'un réexamen ; que ces subventions pourront être annulées ou ajustées en fonction du maintien des actions ou de l'engagement de dépenses par les associations.

DE SE CHARGER de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. TIC – SITIC - Approbation avenant à la convention de mise à disposition du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'avenant pour la mise à disposition par le SIDEC d'un délégué à la protection des données mutualisé ainsi que les conditions générales d'exercice de cette mise à disposition.

DE L'AUTORISER à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

23. TRAVAUX - Tarif applicable 2020-2021 sur le déneigement réalisé par les communes

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ARRÊTER le tarif de défraiement des communes effectuant leur déneigement à hauteur de 14,28€ TTC pour le porteur par kilomètre déneigé et 4,59 € TTC d'indemnité pour la lame par kilomètre déneigé.

DE L'AUTORISER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

24. TRAVAUX - Tarif applicable 2020-2021 sur les travaux de fauchage réalisés par les communes

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ARRÊTER le tarif de défraiement des communes effectuant les travaux de fauchage sur les voies communales classées à hauteur de 40 € le kilomètre, pour le compte de la communauté de communes,

DE L'AUTORISER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

25. ASSAINISSEMENT - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) 2020 du Service Assainissement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) du Service Assainissement joints en annexe.

DE SE CHARGER de mettre à disposition du public ces rapports.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

26. Projet de tiers-lieu Val Suran – Approbation du plan de financement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant

Plan de financement				
Financiers	Assiette éligible	Subventions prévisionnelles	Taux prévisionnel	
Autofinancement	850 000 €	251 833 €	29,6%	
Etat DGD - concours particulier des bibliothèques	496 334 €	248 167 €	50% de l'assiette éligible HT	70,4%

Département	500 000 €	100 000 €	20% de l'assiette éligible
Etat – DETR ou DSIL	850 000 €	122 500 €	14,4% de l'assiette éligible
LEADER	850 000 €	122 500 €	14,4% de l'assiette éligible
TOTAL		850 000 €	

DE L'AUTORISER à solliciter l'Etat, au titre du Concours particulier des bibliothèques, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 248 167 €,

DE S'ENGAGER à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire

DE L'AUTORISER à signer tout document afférent à ce dossier

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants - 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Fin de séance : 20 h 57

Pièces Jointes :

- **Modification des statuts**
- **Définition de l'Intérêt Communautaire**
- **Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics**